



08-16T-039

MOTION

Concernant la mise en œuvre du décret du 15 avril 2008 portant sur la vente de 1 million 448 mille 830 actions de la Banque cantonale vaudoise

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Députés,

Trois jours après notre second débat concernant le décret portant notamment sur la vente de 1'488'830 actions de la BCV détenues par l'Etat, la BCV annonçait une perte de 37 millions de francs enregistrée dans les activités de négoce. Les perspectives optimistes annoncées publiquement peu de temps avant et prédisant un bénéfice de l'exercice 2008 aussi important que celui de l'exercice 2007 s'effondraient ainsi soudain.

Cela a entraîné, par rapport au cours du mercredi 16 avril 2008 une baisse de plus de Fr. 50.- de la cotation de l'action BCV. Si le Conseil d'Etat persiste dans son intention annoncée de faire usage dans les meilleurs délais de l'autorisation de vente qui lui est donnée dans le cadre notamment défini par l'article 2 du décret, cela entraînerait un manque à gagner de plus de 70 millions de francs.

Il s'impose dès lors de bloquer la vente des actions jusqu'à ce que la lumière soit faite sur la manière dont l'information a circulé entre le conseil d'administration et l'actionnaire majoritaire quant à l'ampleur des risques auxquels la BCV était exposée dans le domaine du négoce. A défaut, les mauvais esprits pourraient s'imaginer que les informations retenues par la BCV jusqu'au 18 avril 2008 l'ont été afin de permettre l'acquisition de la part du capital prévu à la vente, à des conditions très favorables pour les investisseurs privés auxquels il suffirait alors d'attendre une embellie significative du cours de l'action BCV pour réaliser un juteux bénéfice, en fin de compte au détriment des citoyens de ce canton.

Au contraire, si d'autres cachotteries de la BCV devaient encore être révélées, on ne peut exclure que le cours de l'action se stabilise durablement plus bas, par exemple autour de Fr. 360.-. Une telle évolution pourrait, cas échéant, amener à considérer que la solution choisie s'avère finalement inopportune et que le scénario no 2 doit être réexaminé attentivement.

En tout état de cause, le Conseil d'Etat et le Grand Conseil doivent maintenant pouvoir disposer d'informations absolument transparentes quant au développement des affaires de la BCV.

De toute manière, une due diligence et un prospectus doivent être réalisés pour permettre la vente des actions selon les modalités initialement prévues.

Dans ce cadre, il sera possible au Conseil d'Etat comme au Grand Conseil de disposer enfin de tous les éléments nécessaires. Cela permettra également au Conseil d'Etat d'expliquer quelles ont été les décisions stratégiques qui lui ont été présentées, respectivement qui ont été discutées avec lui s'agissant des inquiétudes que pouvait faire planer l'inscription au pied du bilan de la BCV de

montants très importants au titre des sous-jacents, soit 119 milliards à fin 2005, 150 milliards à fin 2006 et 148 milliards à fin 2007.

Je précise pour votre complète compréhension qu'il s'agit là des engagements de la BCV dans le cadre de contrats passés avec d'autres banques en vue de l'achat de produits dérivés.

Le Conseil d'Etat devra également avoir l'occasion d'expliquer comment il se fait que le Grand Conseil n'a pas été dûment documenté quant au risque que faisait encourir cette situation.

Il est également invité à négocier et à présenter une nouvelle convention d'information entre l'actionnaire majoritaire et la BCV dès lors qu'il est maintenant établi que celle qui a été parcimonieusement prodiguée au bénéfice de la convention actuellement en vigueur est manifestement insuffisante.

De même, il conviendra qu'il présente son analyse quant aux conséquences qu'elles engendrent parallèlement aux départs simultanés du Président de la Direction générale, du Chef du trading et du Chef du réseau et documente à l'aune des éléments qui précèdent le scénario no 2 du décret tendant au rachat de l'entier du capital actions.

C'est la raison pour laquelle Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Députés, je vous propose par voie de motion:

1. D'inviter le Conseil d'Etat à présenter un rapport concernant
 - a) les conséquences pratiques de l'application de la convention d'information entre l'Etat et la BCV depuis la conclusion de celle-ci,
 - b) la négociation d'une nouvelle convention garantissant concrètement une information aussi large que régulière du Conseil d'Etat quant à la marche des affaires de la BCV
 - c) l'évolution de la situation financière de la BCV depuis fin 2006 et les perspectives qui en résultent, notamment en rapport avec les récentes et nombreuses mutations au sein de la Direction générale.
2. D'inviter le Conseil d'Etat à bloquer toute vente d'actions de la BCV dont l'Etat est propriétaire jusqu'à l'adoption du rapport précité par le Grand Conseil.


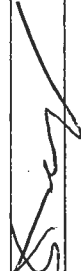
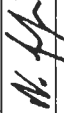
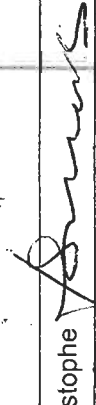
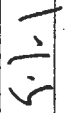




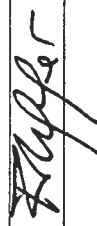


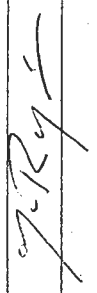

Ainsi fait, à la Tour-de-Peilz le 29 avril 2008


Nicolas Wattenberger

Liste des députés signataires – état au 29 janvier 2008

Abbet Raphaël	Chapalay Albert	Ducommun Philippe
Aebi Jean-Robert	Chappuis Laurent	Dufour Claude-Eric
Amarelle Cesia	Chatelain André	Durussel José
Amstein Claudine	Chevalley Christine	Duvoisin Ginette
Ansermet Jacques	Chevalley Edna	Epars Olivier
Apothéoz Stéphanie	Chollet Jean-Luc	Fardel Claude-André
Aubert Mireille	Chollet Jean-Marc	Favez Jean-Michel
Baehler Bech Anne	Christen Jérôme	Favrod Pierre-Alain
Ballif Laurent	Clot Bertrand	Feller Olivier
Bally Alexis	Cornamusaz Philippe	Ferrari Yves
Bavaud Sandrine	Cornaz-Rovelli Valérie	Flora-Guttman Martine
Bernhard Maximilien	Cornut Michel	Freymond Cantone Fabienne
Bersth Verena	Courdesse Régis	Gaille Pierre-André
Bolay Guy-Philippe	De Preux Patrick	Gaudard Jean-Pierre
Bonjour Eric	Debluè François	Gay Vallotton Michèle
Bonny Dominique-Richard	Décaillet Anne	Gfeller Olivier
Borel Bernard	Décosterd Anne	Girardet Lucas
Borloz Frédéric	Delacour André	Gardon Julien
Bottlang-Pittet Jaqueline	Depoisier Anne-Marie	Glutz Félix
Brélaz François	Deriaz Philippe	Golaz Florence
Buffat Marc-Olivier	Desmeules Michel	Golaz Olivier
Buffat Michaël	Despot Fabienne	Gorrite Nuria
Cachin Jean-François	Devaud Grégory	Grandjean Pierre
Calpini Christa	Dind Claudine	Grognuz Frédéric
Capt Gloria	Dolivo Jean-Michel	Guignard Jean

Liste des députés signataires – état au 29 janvier 2008

Guignard Pierre	Métraux Béatrice	Rochat Pierre
Haenni Frédéric	Meyer Roxanne 	Rod Armand
Haldy Jacques	Miéville Michel	Rostan Jacqueline
Haury Jacques-André	Modoux Philippe	Roulet Catherine
Jaquet-Berger Christiane	Monod Alain	Ruey-Ray Elisabeth
Jaquier Rémy	Montangero Stéphane 	Saugy Roger
Jufer-Tissot Nicole 	Mossi Michele	Savary Marianne
Jungclaus Delarze Suzanne	Mouquin Michel	Schwaab Jean Christophe 
Junod Grégoire 	Pache Rémy	Schwaar Valérie 
Kaelin Pierre	Papilloud Anne	Schwab Claude 
Kappeler Hans Rudolf	Payot François	Silauri Alessandra
Kernen Olivier	Pernoud Pierre-André	Sordet Jean-Marc
Kohli Dominique	Perrin Jacques	Streit Christian
Labouchère Catherine	Pertusio Mario-Charles	Surer Jean-Marie
Mahaim Raphaël	Peters Lise 	Truffer Jean-Jacques
Maillefer Denis-Olivier 	Pidoux Jean-Yves	Uffer Filip 
Mange Daniel	Pidoux Pierre-André	Venzelos Vassilis
Manzini Pascale	Poncet Gabriel	Villa Sylvie
Marendaz André 	Randin Philippe 	Volet Pierre
Martinet Philippe	Rapaz Pierre-Yves	Walther Eric
Mattenberger Nicolas	Reichen Gil	Weber-Jobé Monique
Mayor Olivier	Renaud Michel	Wehrli Laurent
Maystre Tinetta	Rey-Marion Ailette	Wyssa Claudine
Melly Serge	Reymond Philippe	Yersin Jean-Robert 
Mercier Pierre-Alain	Rochat Nicolas 	Zwahlen Pierre